



COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du six décembre deux mille vingt deux

Département du Loiret
Arrondissement et canton
de Pithiviers
Communauté de communes
du Pithiverais

N° D-0061/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022
Date d'affichage : 7 décembre 2022

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, RIBEAUCOURT Pascal, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoints, BORE Laura, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, LANGUILLE François, PERRETIN Jean-François, SURATEAU Céline

Absents excusés : Madame CHAVANNEAU Frédérique pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine
Monsieur BELLEC David pouvoirs à Madame DEROUET Hélène
Monsieur MENARD Eric pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris
Madame PERON Corinne pouvoirs à Madame SURATEAU Céline
Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Monsieur LANGUILLE François

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à la réunion de la commission du personnel du 7 novembre dernier au cours de laquelle les propositions d'avancement de grades ont été étudiés, Monsieur RIBEAUCOURT Adjoint au Personnel propose aux membres du conseil municipal :

- La création du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 01/01/2023 et la suppression du grade d'adjoint technique
- La création du grade d'Agent de Maîtrise Principal au 01/01/2023 et la suppression du grade d'Agent de Maîtrise

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RIBEAUCOURT, les membres du conseil municipal approuvent :

- La création du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 01/01/2023 et la suppression du grade d'adjoint technique
- La création du grade d'Agent de Maîtrise Principal au 01/01/2023 et la suppression du grade d'Agent de Maîtrise

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

